



Demande de bourses en ligne

publié le 06/09/2018

Demande de bourse pour l'année 2018-2019

Descriptif :

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services du 3 septembre 2018 au 18 octobre 2018.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offriront à vous :

Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr ou mobileconnectetmoi.fr . Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises au collège, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par le collège.

La campagne de Bourses Nationales aura lieu du 3 septembre au 18 octobre 2018.

La demande est effectuée en ligne à l'adresse : <https://teleservices.ac-poitiers.fr>

Un tutoriel est accessible ci-joint pour information www.education.gouv.fr/aides-financieres-college.

Pour toute information concernant la création de ce compte parent et en cas de difficulté, contacter Mme Vincent, Principale-adjointe.